

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024 le règlement suivant :

1. Règlement 2024-1510 décrétant un emprunt de 5 062 000\$ et une dépense de 5 062 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue Ménard et l'avenue Villeneuve.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 25^e jour de mars 2024.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 25^e jour du mois de mars 2024 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA